

LETTRE D'ENTENTE no 13

Valide jusqu'au 31 mai 2025

Attendu que le Conseil d'administration a exprimé sa volonté de revoir le processus de nomination à la Direction générale, principalement par la mise en place d'un processus confidentiel de traitement des candidatures, dans la poursuite des principaux objectifs suivants, soit d'encourager la participation du plus grand bassin de candidats et d'obtenir la plus grande diversité possible en termes de profils et de compétences ;

Attendu que cette révision du processus concernant le caractère confidentiel d'un processus de nomination à la Direction générale de Polytechnique n'est pas possible sans que l'APEP accepte de renoncer à son droit d'être consultée lors de toute procédure de nomination, tel qu'il appert du 2^e paragraphe de l'article 6.1.02 de la convention collective ainsi libellé « Toute procédure de nomination ou de renouvellement du mandat du directeur général de Polytechnique Montréal doit inclure une invitation aux professeurs à participer à un sondage sous forme d'un scrutin secret » ;

Attendu les échanges récents à ce sujet entre le directeur général par intérim et le président de l'APEP, dont certains se sont tenus à différents moments en présence du Comité de direction de Polytechnique, de l'exécutif de l'APEP, du directeur du Bureau des affaires professorales et du secrétaire général, lesquels avaient permis de confirmer un accord préliminaire à l'égard des modalités de la présente entente, sous réserve de l'approbation des instances concernées des parties ;

Attendu que le Conseil d'administration de la Corporation a mandaté le directeur général par intérim et le directeur de l'administration et des ressources pour signer la présente Lettre d'entente, tel qu'il appert de la résolution CAD-1124-12.

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE (l'APEP)

et

LA CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL (La Corporation)

conviennent de ce qui suit :

1. Les « Attendus » font partie intégrante de la présente lettre d'entente.
2. L'APEP accepte de modifier le 2^e paragraphe de l'article 6.1.02 de la convention collective 2019-2025 par la suppression de la référence au mécanisme d'invitation adressée aux professeurs à participer à un sondage sous forme de scrutin secret lors de tout processus de nomination du directeur général, paragraphe qui se lira dorénavant comme suit : « Toute procédure de renouvellement de mandat du directeur général doit inclure une invitation aux professeurs à participer à un sondage sous forme d'un scrutin secret. ».

3. En contrepartie, La Corporation prend les engagements suivants lors de la transmission au gouvernement du projet révisé de la Loi sur la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, soit :


3.1 prévoir, dans ledit projet de loi, en regard de la composition du Conseil d'administration, quatre (4) sièges pour des membres de l'APEP dont au moins trois devront être des professeurs, étant entendu qu'il est de la volonté du Conseil de limiter sa composition à une taille modérée selon les meilleures pratiques de gouvernance ;

3.2 prévoir, dans ledit projet de loi, une disposition introductive en regard de l'adhésion de Polytechnique de Montréal aux valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion ;

3.3 prévoir, dans ledit projet de loi, que la nomination au Conseil des membres de l'APEP sera faite par l'Assemblée des professeurs.

4. La Corporation prévoit également, en contrepartie, d'ajuster à la hausse la participation des membres de l'APEP dans le nouveau « Règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat de la directrice générale ou du directeur général de Polytechnique Montréal » qu'elle entend adopter et qui est appelé à se substituer à la « Procédure de consultation en vue de la nomination du directeur général de l'École Polytechnique ». La composition du Comité de consultation formé pour les procédures de nomination et de renouvellement de mandat du directeur général comporterait un total de sept (7) membres de l'APEP désignés et nommés selon les modes prévus audit règlement, sur un total de 17 membres pour ledit comité.

Signée à Montréal, le 7 mars 2022.



Gregory De Crescenzo, ing. Ph.D.
Président, Association des professeurs de
l'École Polytechnique



Gilles Savard, Ph.D.
Directeur général par intérim
Corporation de l'École Polytechnique de
Montréal



Sofiane Achiche, ing., Ph.D.
Vice-président, Association des professeurs
de l'École Polytechnique



Serge Striganuk, Ph.D.
Directeur de l'administration et des
ressources
Corporation de l'École Polytechnique de
Montréal